



Convocation :..... 11.01.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 11.01.2022	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022 À 18H

N° 2022/1

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Catherine DURAND, M. Michel MARTIN, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Christelle CABANIS (en visioconférence), MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel VIAELLE, Vice-Président du Conseil départemental du Tarn, suppléant de M. Christophe TESTAS

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières
M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia
Mme Valérie LAUMOND, Directrice Générale de Thémélia

Délibération n°2022/1

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Président ayant exposé,

Conformément à la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants applicables aux communes de 3 500 habitants et aux établissements publics constitués par ces communes : « un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci »,

Vu le document transmis avec la convocation et présenté par M. le Président en séance,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Castres, le 20 janvier 2022

Pour extrait conforme

Le Président,



Arnaud BOUSQUET